

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
**Délibération n°DC2018/79**

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 73

Votants : 80 (dont 7 pouvoirs)

**POUR : 80 (100 %)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Le dix octobre deux mille dix-huit à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 03/10/2018

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART M., BEGNY A., FABRITIUS B., FOURCART M-H, JACQUET G., LEFORT S., LESUEUR P., MELIN P., MERCIER A., PAYEN F., PIEROT C., SEMBENI A., VERNEL M. et MM ADIN M., BARRE R., BEBIN P., BESANCON T., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BOXEBELD P., BROUILLON P., BROYER J., CANIVENQ R., CANNAUX F., CARPENTIER D., CARRE J., COLSON D., DANNAUX D., DEBOURCES C., DEGLAIRE G., DUGARD Y., ETIENNE P., FLEURY V., GAVART V., GODART O., GOMEZ J-B, GROSSELIN J., HAULIN B., HAULIN E., JUILLET B., LAHOTTE H., LAMY D., LANTENOIS J., LAURENT CHAUVET P., LEMOINE J., LEONI A., MALVAUX A., MANCEAUX C., MATHIAS F., MEIS M., MOUTON F., MULLER J-C, NICOLITCH C., NIZET D., NIZET J., OUDIN D., PAYEN G., PHILIPPE L., PIERSON F., POTRON F., QUEVAL G., RACOUR P., RENARD D., RICHELET J-P, ROBIN D., SIGNORET F., SINGLIT B., THIERION V., VAIRY L., VALET B., VAN STECKELMAN G.

Représentés : Mmes BECHARD I. donne pouvoir de vote à M. MATHIAS F., LENFANT M. donne pouvoir de vote à Mme BEGNY A., ROGER M. donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER D. et MM ADAM C. donne pouvoir de vote à M. BROYER J., LESOILLE P. donne pouvoir de vote à M. BOUILLON D., PIC J-Y donne pouvoir de vote à M. ETIENNE P., RATAUX F. donne pouvoir de vote à Mme VERNEL M.

**OBJET : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA COORDINATION DU  
CONTRAT LOCAL DE SANTE**

Vu les statuts de la 2C2A notamment la création, gestion, animation et promotion du Pôle Nature dont le Parc Argonne Découverte ;

Vu la délibération n°DC2018/45 du Conseil communautaire du 18/06/2018 approuvant le principe du transfert des compétences « Contrat Local de Santé : Pilotage, coordination et animation » et « Création, aménagement, gestion de Maisons de santé pluri professionnelles » pour lesquelles les communes ont disposé d'un délai de 3 mois jusqu'au 25/09/18 pour en délibérer ;

Considérant que l'arrêté préfectoral portant extension de ces compétences aux statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise sera prochainement signé ;

Considérant que l'Argonne Ardennaise peut prétendre à une aide financière de l'Agence Régionale de Santé pour la coordination du contrat local de santé à partir de 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

- **AUTORISE** le Président à solliciter une aide financière auprès de l'Agence Régionale de Santé pour la coordination de son Contrat Local de Santé
- **CHARGE** le Président de signer tous les actes à intervenir

Le Président,  
Francis SIGNORET